



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 021-200000925-20220712-22_07_12_09-DE

SLOW

DATE DE CONVOCATION

04 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **douze juillet** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir de M. Guy MORELLE](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)).

Étaient excusés :

M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)) Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Paul MURANO](#)), M. Guy MORELLE ([pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), Mme Rolande Andrée CHRETIEN ([suppléante de M. Bernard NAVILLON](#)), Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Claude VERDREAU](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), M. Bernard NAVILLON ([suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([suppléé par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

12/07/2022/09

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 22
VOTANTS : 30

Objet : Proposition d'octroi d'une subvention au Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants (SASTI)

Avis de la 2^{ème} Commission (Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique) :

FAVORABLE

Il est précisé que le Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants (SASTI) est une association d'intérêt général, agréée Entreprise Solidaire et d'Utilité Sociale (ESUS), qui œuvre au service des travailleurs indépendants depuis plus de 30 ans. Elle a pour objet d'apporter aux travailleurs indépendants un soutien administratif et un accompagnement à la gestion de leur entreprise, sans obligation d'adhésion pour ces derniers.

L'action du SASTI est orientée autour de plusieurs axes :

- La réalisation d'un diagnostic afin de définir les points d'accompagnement prioritaires du travailleur indépendant,
- Un accompagnement au développement de l'entreprise,
- La levée des freins au développement,
- L'orientation du travailleur indépendant.

Le SASTI a également vocation à permettre la mise en place d'actions de prévention auprès des travailleurs indépendants, afin d'intervenir, le cas échéant, avant que leur situation financière ne soit trop dégradée.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Il est rappelé qu'aux termes de la délibération n°21/01/2021/10 adoptée en date du 21 janvier 2021, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a décidé de mettre gratuitement à la disposition du SASTI un bureau dans les locaux communautaires, afin de mettre en place des permanences mensuelles de proximité au profit des travailleurs indépendants du territoire de la Plaine Dijonnaise.

Le bilan de l'accompagnement réalisé au profit des entreprises du territoire, dressé en février 2022 par le SASTI est le suivant :

- 23 rendez-vous ont eu lieu dans les locaux du Point Relais Emploi,
- 8 ont été réalisés au siège du SASTI à Dijon,
- 7 ont été effectués en distanciel.

Les demandes ont essentiellement porté sur des questions relatives au développement de l'activité (65%) et à du soutien administratif ou numérique (12%). Les autres sollicitations ont concerné des difficultés financières ou en lien avec la conjoncture, la santé ou les problématiques d'ordre personnel.

Il convient de souligner que ces chiffres témoignent de l'opportunité pour le territoire de poursuivre ces permanences locales, de soutenir l'association et de renforcer le partenariat entre la Collectivité et le SASTI.

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **OCTROIE** une subvention d'un montant de 500,00 € (Cinq cents euros) au bénéfice du Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants (SASTI),
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le 
ID : 021-200000925-20220712-22_07_12_09-DE

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 13 juillet 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER